



Direction

Référence : EAU-AUT-25-0213-M25.1

Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)

Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

| | |
|--------------|---|
| Requérant(s) | Administration communale de Schieren |
| Objet | Modification de l'autorisation EAU-AUT-25-0213 concernant la traversée du cours d'eau « Alzette » dans le cadre du raccordement en eau potable de la gare ferroviaire et de la station de service à Colmar-Berg |
| Localité(s) | Schieren, Colmar-Berg |
| Commune(s) | Schieren, Colmar-Berg |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés